Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/12/2025 à 15h26
Référence de l'AR : 054-215404989-20251208-DELIB_52_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation :
2 décembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 02/12/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

MEON Brigitte, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Absents représentés : BERGE Dominique pouvoir donné à GLESS Danielle, CHAKMA-HENRION Véronique pouvoir donné à VIVIER Macha, ROYER Clément pouvoir donné à CHANUT Henri, SCHNEIDER Pierre pouvoir donné à MEON Brigitte
Absents : DOERLER Marie, OGER Rachel
Secrétaire de séance : Monsieur FORTINI Roland

Membres présents.....21
Absents représentés…….....4
Absents.....2
Votants.....25

Délibération DELIB_52_2025
Admission en non-valeur – Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
21	*4*	*25*	*0*	*0*	*0*

Dans son rapport en date en 07/08/2025, Madame la Trésorière demande l'admission en non-valeur de créances suites à des poursuites restées sans effet des titres suivants :

- 2024 : titres 110 pour un montant de **12 €**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de **12 €.**

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 9 décembre 2025
Henri CHANUT
Maire.

Henri CHANUT
2025.12.09 14:54:56 +0100
Ref:10032717-15129008-1-D
Signature numérique
le Maire